Schola europaea
Ecole européenne de Bruxelles 1
Avenue du Vert chasseur, 46
1180 Uccle

Invitation à négocier

Date : 18/07/2025

Procédure n° : EEBI/2025/012

Objet : Formations en utilisation des outils numériques (lot 1) et soft skills (lot 2)

Mode de passation : Procédure négociée pour un marché de faible valeur

Mode d'attribution : Meilleur rapport qualité prix

Type de contrat : contrat cadre (un contrat cadre par lot)

Pouvoir adjudicateur : Ecole européenne de Bruxelles 1

Madame, Monsieur,

Le pouvoir adjudicateur envisage la passation du marché repris en objet. Les documents de marché comprennent : la présente lettre d'invitation et ses annexes, notamment le cahier des charges.

1. Soumission des offres

Si vous êtes intéressés par le LOT 1 ou le LOT 2 ou les DEUX LOTS, vous êtes invités à **nous faire parvenir une offre ou deux offres**, en français ou anglais qui sont les langues de travail du pouvoir adjudicateur, selon les modalités précisées dans les documents de marché annexés.

Vous devez transmettre votre ou vos offres exclusivement par courrier électronique, à UCC-PROCUREMENT@eursc.eu . L'offre doit parvenir au plus tard le **vendredi 12 septembre 2025 à 20h00** (heure de l'Europe centrale).

Les offres reçues après la date limite de réception des offres seront rejetées pour cause d'irrégularité.

Une offre reçue par courrier électronique est considérée comme réceptionnée par le pouvoir adjudicateur le jour de son envoi, à condition qu'elle soit envoyée à l'adresse électronique indiquée ci-dessus. L'expéditeur doit être en mesure de prouver la date d'envoi. Si l'expéditeur reçoit un rapport d'erreur d'envoi, il doit tout mettre en œuvre pour que le pouvoir adjudicateur reçoive effectivement l'offre par courrier électronique dans le délai imparti.

Toute offre doit :

- **être établie en suivant les indications figurant dans le cahier des charges annexé**
- être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres
- être libellée en euro, tout frais et dépenses compris et hors TVA

Les soumissionnaires doivent s'assurer que les offres qu'ils présentent contiennent l'ensemble des informations et des documents demandés par le pouvoir adjudicateur au moment de la soumission, comme indiqué dans les documents de marché.

2. Effets juridiques de l'invitation à soumissionner et de la soumission d'une offre/demande de participation

La présente invitation à soumissionner ne constitue aucun engagement de la part du pouvoir adjudicateur. Celui-ci ne prend naissance qu'à la signature du contrat avec l'adjudicataire retenu.

Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat, annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des candidats ou soumissionnaires.

La période de validité de l'offre, durant laquelle le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de celle-ci, est de *90* jours.

Le dépôt d'une offre vaut acceptation de toutes les conditions contenues dans les documents de marché (aussi bien des conditions reprises dans cette invitation à soumissionner que des conditions générales), et le cas échéant, renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières. Elle lie le soumissionnaire au respect des documents repris dans les documents de marché (et des négociations le cas échéant) pendant l'exécution du contrat, s'il en devient l'adjudicataire.

En déposant une offre, le soumissionnaire accepte également toutes les clauses et conditions énoncées dans le projet de contrat annexé au présent cahier des charges. L'adjudicataire du marché ne pourra plus demander une adaptation de quelque clause que ce soit.

Les frais occasionnés par la préparation et la soumission des offres sont intégralement à la charge du soumissionnaire et ne seront pas remboursés par le pouvoir adjudicateur.

3. Contacts pendant la procédure de passation de marché

Pendant toute la procédure, les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les candidats ou soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes :

3.1 Phase de soumission (avant la date limite pour la réception des offres)

Sur demande, le pouvoir adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but de clarifier les documents de marché.

Toute demande de renseignements supplémentaires doit être adressée, par écrit uniquement, à UCC-PROCUREMENT@eursc.eu.

De sa propre initiative, le pouvoir adjudicateur peut informer les soumissionnaires de toute erreur, imprécision, omission ou autre insuffisance matérielle dans la rédaction des documents de marché.

3.2 Ouverture des offres

Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les soumissionnaires les offres qu'ils ont soumises dans le but de les adapter aux documents de marché et de rechercher l 'offre la plus basse. Les exigences minimales et les critères de sélection et d'attribution définis dans les documents de marché ne font pas l'objet de négociations. Durant les négociations, l'égalité de traitement entre les soumissionnaires est assurée. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas négocier et d'attribuer le marché sur la base des offres reçues initialement.

Dès le moment où le pouvoir adjudicateur a ouvert l'offre, le document devient la propriété de celui-ci et est traité de façon confidentielle.

3.3 Phase d'évaluation (après l'ouverture des offres)

Sauf dans les cas dûment justifiés, les soumissionnaires n'ayant pas présentés les pièces justificatives ou effectués les déclarations prévues par les documents de marché seront contactés par le pouvoir adjudicateur afin de fournir les informations manquantes ou de clarifier les documents justificatifs.

Le pouvoir adjudicateur peut corriger des erreurs matérielles manifestes dans l'offre, moyennant confirmation de la correction par le soumissionnaire.

Ces demandes d'informations, de clarifications ou de confirmations, ne peuvent conduire à une modification substantielle de l'offre.

3.4 Phase d'attribution

Les soumissionnaires seront informés du résultat de cette procédure d'appel d'offres par courrier électronique. L'information sera envoyée à l'adresse électronique indiquée dans l'offre pour le soumissionnaire (chef de file en cas d'offre conjointe). La même adresse électronique sera utilisée par le pouvoir adjudicateur pour toutes les autres communications avec le soumissionnaire. Le soumissionnaire est tenu de fournir une adresse de courrier électronique valide et de vérifier régulièrement sa messagerie.

Protection des données

Si le suivi d'une réponse à l'invitation à soumissionner implique l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple, nom, adresse et CV), ces données seront traitées conformément au règlement (CE) nº 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et dans le respect des lois nationales applicables à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel. Sauf indication contraire, les données à caractère personnel seront traitées uniquement à des fins d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres par le Directeur de l'Ecole européenne de Bruxelles 1.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre cette décision auprès des tribunaux de l'ordre judiciaire de l'arrondissement de Bruxelles, en application des articles 14, 15, 23 et 24 de la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, endéans les délais prévus à l'article 23 de ladite loi.

Les éventuelles demandes de votre part et réponses à celles-ci ou les plaintes pour mauvaise administration n'auront ni pour objet ni pour effet de suspendre le délai d'introduction d'un recours ou d'ouvrir une nouvelle période pour l'introduction d'un recours en annulation.

Nom de l'ordonnateur : David TRAN, Directeur

Signature de l'ordonnateur :

Annexes de l'invitation à soumissionner :

- Cahier des charges et ses annexes

01. Invitation-à-négocier_formations admin

Final Audit Report 2025-07-07

Created:	2025-07-07
By:	Andrea Nauzin (andrea.nauzin@eursc.eu)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAApPF3w-QoxZAbUmJrJs7ZvVp3w8EcykgV

"01. Invitation-à-négocier_formations admin" History

Document created by Andrea Nauzin (andrea.nauzin@eursc.eu)
2025-07-07 - 10:31:02 AM GMT

Document emailed to UCC DIRECTOR (ucc-director@eursc.eu) for signature
2025-07-07 - 10:31:06 AM GMT

Email viewed by UCC DIRECTOR (ucc-director@eursc.eu)
2025-07-07 - 2:54:51 PM GMT

Document e-signed by UCC DIRECTOR (ucc-director@eursc.eu)
Signature Date: 2025-07-07 - 2:55:15 PM GMT - Time Source: server

Agreement completed.
2025-07-07 - 2:55:15 PM GMT